



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Experts

Question écrite n° 57415

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation des experts hors secteur automobile et médical. Ces experts, qui ont généralement une formation d'architecte ou d'ingénieur sont aujourd'hui, environ 3 000, qui interviennent dans deux secteurs d'activité : l'IRD (incendie et risques divers) et la construction. Ils souhaitent, comme leurs collègues de l'automobile, la mise en place d'un cursus de formation conduisant à un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette formation pourrait être organisée à partir d'un institut technique de l'expertise, dont les fondations reposeraient sur le CNAM et un partenariat avec les organismes de prévention. La fonction indéniable qu'ils exercent auprès des consommateurs est un gage d'équité. Aussi, à l'approche du marché unique européen, il convient de leur assurer les garanties d'une pérennité de leur profession. Elle lui demande donc de se prononcer sur la mise en place d'une telle formation, sur la reconnaissance d'un diplôme et la part que pourrait prendre son administration dans cette réalisation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les experts IRD (incendie et risques divers) ont formulé auprès du CNAM une demande ayant pour objet la création d'un diplôme d'« expert IRD et construction ». Cette requête revêt un grand intérêt, car elle semble correspondre à un besoin des usagers et à une demande des professionnels. En conséquence, une étude sur les conditions selon lesquelles pourrait être mis en place au sein du CNAM un cursus spécifique débouchant sur la délivrance de ce nouveau diplôme est en cours. Les conclusions de celle-ci seront communiquées, le moment venu, aux personnes intéressées.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Elisabeth](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57415

Rubrique : Services

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2013